

# **CROS INFOS**

## **NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE**

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal de CROS-DE-MONTVERT s'est réuni le Vendredi 02 Août 2019 sous la présidence de Mr. Jean-Michel DUBREUIL - Maire.

Absents excusés : Mr. GARON Jean-François – Mr. LALAUERIE Jean-Luc

### **TRAVAUX ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONE Pénières – Puy de la Besse:**

Les travaux d'enfouissement seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal pour les montants suivants :

<b><u>Eclairage Public :</u></b>	<b>10 267,50 € H.T.</b>
Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % par le Syndicat	
Coût de l'opération pour la commune :	<b>5 133,75 € + T.V.A.</b>
<b><u>Réseau téléphonique :</u></b>	<b>10 385,58 € H.T.</b>
Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40 % par le Syndicat	
Coût de l'opération pour la commune :	<b>6 231,35 € + T.V.A.</b>

Les travaux débuteront à l'automne.

### **REPLACEMENT DES PORTES BOIS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU BOURG :**

Les travaux seront réalisés par le Syndicat électrique pour un montant de **3 533,57 € T.T.C.** subventionnés à hauteur de 35 % du montant H.T. Le fonds de concours de la commune est égal à 65% du montant H.T. + T.V.A. soit : **2 502,95 €**

### **TARIF REPAS CANTINE :**

Suite à la demande émise par le restaurant, en accord avec la Municipalité de ROUFFIAC dans le cadre du R.P.I. concentré, le Conseil Municipal accepte l'augmentation de 0,50 € par repas. A compter de la prochaine rentrée scolaire, le prix du repas facturé par le restaurant à chaque collectivité concernée sera de 8,00 €. La participation des parents reste inchangée : 1,70 € par repas enfant

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION R.P.I.**

Cette convention sera renouvelée et signée par les Maires de CROS-DE-MONTVERT et de ROUFFIAC pour les trois prochaines années.

### **MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL :**

Face au démantèlement des services publics en milieu rural, le Conseil Municipal :

- s'oppose à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics
- exprime son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable
- demande le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

### **HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE DU 19 Août au 04 Septembre 2019 :**

Le secrétariat de Mairie sera ouvert au public les Mercredis de : 14H00 à 16H00 et les Vendredis de 09H00 à 12H00.

Jean-Michel DUBREUIL - Maire